

# →→→ Possibilités forestières 2023-2028



## Résultats préliminaires

### Unité d'aménagement 037-71

Cette unité d'aménagement correspond à l'ancienne unité 031-71. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023 en vertu de l'arrêté ministériel du 17 mars 2020<sup>1</sup>.

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

### Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca) en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

### Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	149 400	0	0	0	17 000	48 000	33 800	13 900	3 500	265 600
2023-2028	260 200	2 600	100	1 500	14 200	63 300	45 900	25 100	2 200	415 100
Δ	74%	-	-	-	-16%	32%	36%	81%	-37%	56%

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

#### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Volume sur pied supérieur de 32 % à celui de l'inventaire précédent.
- ▶ Hypothèses de croissance du sapin baumier révisées à la hausse par la Direction de la recherche forestière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- ▶ Hausse de 53 % du budget alloué à la réalisation des travaux sylvicoles.

<sup>1</sup> <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2020F%2F72112.PDF>

## Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais ne sont pas considérées dans les possibilités forestières préliminaires. Si un certificat est en vigueur dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre d'utiliser les résultats *Certification* lors de l'attribution des droits forestiers pour tenir compte des dispositions relatives à la certification forestière.

### Modalités reliées à la certification forestière

Les essences en raréfaction sont conservées sur pied.

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	260 200	2 600	100	1 500	14 200	63 300	45 900	25 100	2 200	415 100
<b>Certification</b>	<b>0</b>	<b>-2 600</b>	<b>-100</b>	<b>-1 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4 200</b>

## Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	1 310	0	750	120
<b>2023-2028</b>	<b>2 240</b>	<b>0</b>	<b>370</b>	<b>570</b>
$\Delta$	71%	-	-51%	375%

\* Inclut la coupe progressive régulière

\*\* Inclut la coupe de jardinage

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ La hausse des coupes totales s'explique principalement par l'augmentation des possibilités forestières du groupe SEPM.
- ▶ Les coupes progressives irrégulières sont maintenant plus importantes que celles à couvert permanent.

## Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	230	40	210	310
<b>2023-2028</b>	<b>370</b>	<b>0</b>	<b>670</b>	<b>150</b>
$\Delta$	61%	-100%	219%	-52%

### Particularités

Les plantations intensives représentent 240 ha/an.

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ L'augmentation du budget permet une intensification de l'aménagement.
- ▶ La stratégie régionale vise à augmenter la proportion d'épinettes versus le sapin. Il en résulte une augmentation des plantations et de leur entretien.
- ▶ L'éducation des peuplements naturels vise à maintenir des peuplements à couvert résineux.

### Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 2 526 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert l'utilisation de 100 % du budget disponible.

### Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	363 910	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	39 270	11%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	1 510	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	108 180	30%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	214 950	59%

### Principaux changements dans le territoire

À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.

### Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	80 % du territoire est maintenu sous le niveau d'altération modérée
Structure complexe	Réalisation d'une proportion de 29 % de coupes progressives irrégulières
Composition forestière	Maintien de superficie de type de couvert résineux et de type de couvert à feuillus tolérants
Legs biologiques	Rétention de 5 % du volume dans 20 % de la superficie des coupes totales
Aires protégées	28 140 hectares en aires protégées décrétées exclues du territoire aménagé
Organisation spatiale	Approche par compartiment d'organisation spatiale en sapinière
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion de l'aménagement des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le MFFP (omble chevalier oquassa et tortue des bois)

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Stratégie visant le maintien ou l'amélioration de la productivité des écosystèmes forestiers. Le rendement unitaire de 1,2 m <sup>3</sup> /ha/an au dernier calcul passe à 1,9 m <sup>3</sup> /ha/an
Perturbations naturelles	Adaptation de la stratégie sylvicole visant la diminution de la vulnérabilité du territoire à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Pertes de superficie	Retrait de la superficie associée aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines, écotones, marécages arborescents et milieux humides d'intérêt identifiés
	Maintien d'un minimum de 50 % de forêt de 7 mètres et plus dans les bassins versants des lacs stratégiques
Sols	Exclusion de la récolte des pentes abruptes (plus de 40 %) et des sommets pour une superficie de 40 466 hectares (11 % de la superficie totale)

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Récolte minimale de 160 000 m <sup>3</sup> /an à court terme, 200 000 m <sup>3</sup> /an à moyen terme et 300 000 m <sup>3</sup> /an à long terme des essences du groupe SEPM
	Récolte minimale de 40 000 m <sup>3</sup> /an à court terme, 70 000 m <sup>3</sup> /an à moyen terme et 100 000 m <sup>3</sup> /an à long terme des essences feuillues vedettes (bouleau à papier, bouleau jaune et érable à sucre) sur les sites avec potentiel de production de bois de qualité
	Proportion de la récolte composée d'au moins 50 % d'épinettes à moyen terme du groupe SEPM
	Augmentation graduelle dans le temps de la superficie occupée par des traitements intensifs sur les sites appropriés, 8 % atteints à long terme

Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Coupes progressives irrégulières respectant les règles de l'approche par compartiment d'organisation spatiale
Valeur des bois	Cible d'une taille minimale de 140 dm <sup>3</sup> /tige moyens pour les bois SEPM dans 50 ans

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintenir un minimum de 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres et plus dans une pourvoirie avec droits exclusifs, une zone d'exploitation contrôlée ou une réserve faunique
	Prise en compte des encadrements visuels reconnus au <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i>
	Cible d'un minimum de 50 % ou 70 % de forêt de 7 mètres et plus pour certains compartiments d'organisation spatiale identifiés

Autres enjeux	
Enjeux	Modalités
Faisabilité opérationnelle	Aucune coupe partielle dans les peuplements enclavés identifiés par la région

## Enjeu à considérer pour la détermination

La tordeuse des bourgeons de l'épinette aura probablement un impact non négligeable sur le volume sur pied de ce territoire dans les prochaines années. Actuellement, la modélisation oriente la récolte afin de diminuer la vulnérabilité du territoire à la tordeuse. Par sa faible intensité à ce jour, l'impact sur les possibilités forestières à long terme n'est pas considéré. La récolte préventive du sapin est donc privilégiée pour assurer le maintien des possibilités forestières à long terme.

## Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 13 avril 2021

